Informations de base

1997/0346(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Projet pilote de poursuite par satellite dans la zone réglementée de l'OPANO: prolongation du projet jusqu'au 31 décembre 1998 Modification Règlement (EC) No 3070/95 1995/0318(CNS) **Subject** 3.15.07 Contrôle et réglementation des pêches, des bateaux, des zones de pêche **Zone géographique** Océan Atlantique région	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
PECH Pêche	VARELA SUANZES-CARPEGNA Daniel (PPE)	21/01/1998

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2079	1998-03-30

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
05/12/1997	Publication de la proposition législative	COM(1997)0671	Résumé
12/01/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/03/1998	Vote en commission		
09/03/1998	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0086/1998	
13/03/1998	Débat en plénière		
30/03/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
30/03/1998	Fin de la procédure au Parlement		
02/04/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1997/0346(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement (EC) No 3070/95 1995/0318(CNS)
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PECH/4/09623

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0086/1998 JO C 104 06.04.1998, p. 0015	09/03/1998	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0167/1998 JO C 104 06.04.1998, p. 0263-0276	13/03/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1997)0671 JO C 006 10.01.1998, p. 0017	05/12/1997	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1998/0731
JO L 102 02.04.1998, p. 0005 Résumé

Projet pilote de poursuite par satellite dans la zone réglementée de l'OPANO: prolongation du projet jusqu'au 31 décembre 1998

1997/0346(CNS) - 05/12/1997 - Document de base législatif

OBJECTIF : prolonger d'un an la mise en oeuvre d'un projet pilote de poursuite par satellite des navires pêchant dans la zone de réglementation de l'OPANO. CONTENU : en vertu de l'article 1 du règlement 3070/95/CE du Conseil (voir fiche de procédure CNS95318), les Etats membres mettent en oeuvre un projet pilote de poursuite par satellite des navires pêchant dans la zone de réglementation de l'Organisation des Pêches de l'Atlantique du Nord Ouest (OPANO) du 01.01.1996 au 31.12.1997. Le 19.09.1997, la Commission des pêches de l'OPANO a adopté une proposition visant à prolonger le projet de poursuite par satellite jusqu'au 31.12.1998. Cette proposition a été acceptée par la Communauté. La présente proposition vise uniquement à mettre en oeuvre cette proposition de prolongation au niveau communautaire.

Projet pilote de poursuite par satellite dans la zone réglementée de l'OPANO: prolongation du projet jusqu'au 31 décembre 1998

1997/0346(CNS) - 30/03/1998 - Acte final

OBJECTIF : prolonger d'un an le projet pilote de poursuite par satellite des navires pêchant dans la zone de réglementation de l'OPANO. MESURE DE LA COMMUNAUTE : Règlement 731/98/CE du Conseil modifiant le règlement 3070/95/CE sur la création d'un projet pilote de poursuite par satellite dans la zone réglementée de l'organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest. CONTENU : Le règlement 3070/95/CE du Conseil (CNS95318) prévoyait que les Etats membres mettent en oeuvre un projet pilote de poursuite par satellite des navires pêchant dans la zone de règlementation de l'Organisation des Pêches de l'Atlantique Nord Ouest (OPANO) à partir du 01.01.1996, et ce jusqu'au 31.12.1997. Le 19.09.1997, la Commission des pêches de l'OPANO a adopté une proposition visant à prolonger le projet de poursuite par satellite jusqu'au 31.12.1998. Cette proposition a été acceptée par la Communauté. Le présent règlement vise uniquement à mettre en oeuvre cette proposition de prolongation au niveau communautaire et donc à prolonger jusqu'au 31.12.1998, pour la Communauté, le projet pilote en vigueur. ENTREE EN VIGUEUR : 02.04.1998. Le règlement est toutefois applicable rétroactivement à partir du 01.01.1998.

Projet pilote de poursuite par satellite dans la zone réglementée de l'OPANO: prolongation du projet jusqu'au 31 décembre 1998

1997/0346(CNS) - 13/03/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Daniel VARELA SUANZES-CARPEGNA (PPE, E), le Parlement européen approuve la proposition visant à proroger d'un an le projet pilote de poursuite par satellite dans la zone réglementée de l'organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest. Le seul amendement voté par le Parlement demande à la Commission d'élaborer un rapport complet sur l'application des différents systèmes de contrôle actuellement en vigueur dans la zone de réglementation de l'OPANO avant juillet 1998.